



[Conseil municipal #59]

Mardi 28 juillet 2009

«*Tout Anglet sur le Net, mois après mois*»

PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

M. MONDORGE, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, Mme BORDA, M. CAZAUX, Mmes GETTEN PORCHÉ, MAURY, M. MARTI, Mme HADIDI, Adjoint

MM. PAUL-DEJEAN, ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, MM. DEFRANCE, GARRIVET, Mme LAPOYADE DESCHAMPS, M. CÉLAN, Mmes ONDARTS, HERVELIN, M. LIÉNARD, Mme PEIGNEGUY, Mlles PEREIRA, RIVIERE, Mme KEH, MM. OLIVE Cédric, CARRICANO, ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

M. DASSIÉ qui a donné procuration à M. VOISIN

Mme DARRASSE qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD (*à compter de la question n° 1*)

Mlle CAZAUX qui a donné procuration à M. VEUNAC

Mlle LECOUTURIER qui a donné procuration à M. OLIVE Claude

ABSENT : M. CHASSERIAUD (*à compter de la question n° 28*)

SECRETARE DE SEANCE : M. OLIVE Cédric



1 - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Le Budget Supplémentaire 2009 s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses :

Section de fonctionnement.....	1 977 724,68 €
Section d'investissement.....	<u>13 706 915,82 €</u>

<u>TOTAL</u>	15 684 640,50 €
--------------	-----------------

Recettes :

Section de fonctionnement.....	1 977 724,68 €
Section d'investissement.....	<u>13 706 915,82 €</u>

<u>TOTAL</u>	15 684 640,50 €
--------------	-----------------

VOTE :

. POUR : 30

. ABSTENTION : 9

(MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOPTE

2 - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Le Budget Supplémentaire 2009 s'équilibre de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION :

. Dépenses	2 449,76 €
. Recettes	2 449,76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

. Dépenses	213 014,03 €
. Recettes	213 014,03 €

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - DROIT DE PREEMPTION - FONDS DE COMMERCE ET BAUX COMMERCIAUX

(Rapporteur : Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Au vu de l'avis favorable de la C.C.I. de Bayonne et de la Chambre des Métiers, il est décidé d'instituer sur 9 secteurs un droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce, baux commerciaux et terrains faisant l'objet d'aménagement commercial: Saint-Jean, Bernain, Place Lamothe, Aritxague, Aguiléra, Laroche foucauld, Cinq Cantons, Montbrun/ Fine, Blancpignon/Avenue de l'Adour.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - TAXE D'HABITATION - ABATTEMENT HANDICAPES ET INVALIDES

(Rapporteur : M. LAGARESTE)

Il est décidé d'instituer sur le territoire d'Anglet un abattement de 10 % sur la taxe d'habitation due par les personnes handicapées ou invalides pour leur résidence principale.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - ASSOCIATION HEGAL EGIN - SUBVENTION

(Rapporteur : M. CAZAUX)

Une subvention exceptionnelle de 1000 € est attribuée à l'association HEGAL EGIN qui doit faire face à des frais liés à la participation de l'une de ses gymnastes aux prochains jeux olympiques.

VOTE :

. POUR : 31

. ABSTENTION : 6

(MM. VEUNAC, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

. CONTRE : 2

(Mme DARRASSE, M. CHASSERIAUD)

ADOPTE

6 - PATINOIRE - TARIFS

(Rapporteur : M. CAZAUX)

A compter du 1^{er} août 2009, les tarifs de la patinoire seront les suivants :

♦ 1 heure stage / individuel	6 €
♦ 1 heure location de salle	9 €
♦ Location de dortoir – la nuit	13 €
♦ Stages et clubs / Heure	88 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 - PÔLE ENFANCE BAROJA - TARIFS

(Rapporteur : Mme MAURY)

Les tarifs des différentes prestations du pôle Enfance du Domaine de Baroja sont réactualisés à compter du 1^{er} septembre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - SOCIETE D'EQUIPEMENT DES PAYS DE L'ADOUR - COMPTE DE RESULTAT 2008

(Rapporteur : M. VOISIN)

Le compte de résultat 2008 de la SEPA est approuvé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - CREATION DE LA SOCIETE IMMOBILIERE ET D'AMENAGEMENT DU BEARN - AVIS

(Rapporteur : M. VOISIN)

Un accord est donné à la création de la Société Immobilière et d'Aménagement du Béarn, filiale commune de la SEPA et de Béarnaise Habitat (partenariat institutionnel).

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - D.S.P. EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Les rapports annuels techniques et financiers du fermier du réseau d'eau potable (Lyonnaise des Eaux - SUEZ) sont à la disposition du public à la direction des Services Techniques.

Il est à noter que le prix du m³ d'eau est au 1^{er} janvier 2009 de 2,96 € T.T.C., soit une baisse importante de 17,3 % par rapport au prix au 1^{er} janvier 2008 (3,58 € T.T.C. le m³).

11 - S.M.U.N. - AVENANT A LA CONVENTION

(Rapporteur : Mme KEH)

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le SMUN un avenant n° 1 qui tient compte de la mise à jour des données techniques (changement de pompes) et des nouvelles dispositions financières contenues dans les contrats de délégation de service public conclus fin 2008 par le SMUN et par la Ville d'ANGLET.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - S.D.E.P.A. - RUE DE L'UNION - ENFOUISSEMENT DU RESEAU E.D.F.

(Rapporteur : M. CELAN)

Dans le cadre de la sécurisation de la Rue de l'Union (partie comprise entre la Rue de Venise et la Rue Jean Léon Laporte), il est décidé de renforcer l'éclairage public et de supprimer des poteaux en béton afin de dégager de l'espace pour le cheminement piéton. Les travaux correspondants (96 186,26 €) seront exécutés par le SDEPA.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - S.D.E.P.A. - RUE DE L'UNION - ENFOUISSEMENT DU RESEAU FRANCE TELECOM

(Rapporteur : M. CELAN)

Dans le cadre de la sécurisation de la Rue de l'Union (partie comprise entre la Rue de Venise et la Rue Jean Léon Laporte), il est décidé d'enfouir les réseaux France Telecom. Les travaux correspondants (39 689,69 €) seront exécutés par le SDEPA.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - S.D.E.P.A. - RUE DE L'UNION - ENFOUISSEMENT DU RESEAU NUMERICABLE

(Rapporteur : M. CELAN)

Dans le cadre de la sécurisation de la Rue de l'Union (partie comprise entre la Rue de Venise et la Rue Jean Léon Laporte), il est décidé d'enfouir le réseau Numéricâble. Les travaux correspondants (14 846,75 €) seront exécutés par le SDEPA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - ARCADIE SUD OUEST - ENQUETE PUBLIQUE - ATELIER

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Un avis favorable est émis au projet d'implantation d'un atelier de découpe de viandes ARCADIE SUD OUEST, le site d'implantation ne constituant pas un milieu particulièrement sensible et les rejets de cet atelier n'étant pas de nature à porter atteinte à la faune et à la flore locales.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - QUARTIER DES FLEURISTES - CREATION D'UNE LIAISON PIETONNE - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

(Rapporteur : M. CELAN)

Il est décidé de réaliser une liaison piétonne afin d'assurer une sécurisation des cheminements entre le quartier résidentiel des Fleuristes, l'école Edouard Herriot et les services et commerces situés Rue de Chassin. Monsieur le Maire est habilité à solliciter Monsieur le Préfet pour lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et initier l'enquête publique règlementaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 - PIGNADA - AMENAGEMENT FORESTIER

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Le document d'aménagement ONF qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt du Pignada est approuvé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - PROJET IMMOBILIER RUE DE L'UNION - PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Le projet immobilier de la Société Kaufman and Broad, situé au 25 Rue de l'Union (19 logements et 3 villas), nécessitant un renforcement de l'adduction électrique (travaux estimés à 6 349 € ht), il est décidé de fixer à 100 % de la dépense prévisionnelle la part mise à la charge du propriétaire des terrains aménagés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - ZONE INDUSTRIELLE DE MAIGNON - TRANSFERT DES VOIES ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

(Rapporteur : Mme HADIDI)

Il est décidé de donner un accord de principe au transfert à la Ville d'ANGLET des voies de la zone industrielle de Maignon et du terrain d'emprise du Moulin de Brindos. Monsieur le Maire est par ailleurs autorisé à lancer une enquête publique pour le classement dans le domaine public de ces voies de la zone industrielle, ainsi que des voies de la zone artisanale de Maignon.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - ACQUISITION LABADIE - AVENUE DU PRINCE DE GALLES

(Rapporteur : M. VOISIN)

Il est décidé d'acquérir pour 220 000 € un terrain de 650 m² situé 5 Avenue du Prince de Galles (aménagement du carrefour de Laroche foucauld - Boulevard du BAB)

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - ACQUISITION CASTAGNÉ - RUE DE HIRIGOGNE

(Rapporteur : M. VOISIN)

Il est décidé d'acquérir gratuitement un terrain de 6 m² situé 9 Rue de Hirigogne.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - ACQUISITION LAFARGUE - GIRATOIRE DE LA RUE DE PITOYS

(Rapporteur : M. VOISIN)

Il est décidé d'acquérir pour 240 €/m² un terrain de 70 m² situé Rue de Pitoys (réalisation d'un giratoire).

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - ACQUISITION RESEAU FERRE DE FRANCE - ROUTE D'ARCANGUES

(Rapporteur : M. VOISIN)

Il est décidé d'acquérir pour 1000 € un terrain de 525 m² environ situé Route d'Arcangues (délaisé Réseau Ferré de France).

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - ACQUISITION GRIFFON - RUE SAINTE MARGUERITE

(Rapporteur : M. VOISIN)

Il est décidé d'acquérir gratuitement un terrain de 68 m² situé à l'angle de la Rue de Chassin et de la Rue Sainte Marguerite.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - BIBLIOTHEQUE - REGULARISATION DES COLLECTIONS

(Rapporteur : Mme BORDA)

Il est décidé d'autoriser la mise en œuvre de la régularisation des collections de la Bibliothèque municipale.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

26 - OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - COMPOSITION - MODIFICATION

(Rapporteur : Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Madame Isabelle HERVELIN remplace Madame Françoise PEIGNEGUY au Comité de Direction de l'Office Municipal du Tourisme d'ANGLET.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

27 - COMMISSION D'ADMINISTRATION GENERALE - COMPOSITION

(Rapporteur : M. DEFRANCE)

Madame Marise DESTRUHAUT est autorisée à participer aux travaux de la Commission d'Administration Générale.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

28 - TRAVAIL DU DIMANCHE - ADRESSE AUX PARLEMENTAIRES

(Rapporteur : M. ESPILONDO, Maire)

Il est solennellement demandé aux parlementaires de maintenir la législation actuelle sur le repos hebdomadaire et d'abandonner la proposition de loi visant à généraliser le travail dominical.

VOTE :

- . POUR : 30
- . ABSTENTION : 1 (M. ITHURBIDE)
- . NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 6
(MM. VEUNAC, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOPTÉ

ANGLET, le 29 JUILLET 2009.

LE MAIRE,